

# Ordre Européen du Mérite Musical



Insigne



Médaille dans  
le grade du  
Chevalier



Médaille dans  
le grade de  
l'Officier

L'Ordre Européen du Mérite Musical comporte trois grades :

- a) l'Insigne d'Honneur du Mérite Européen,
- b) la Médaille Européenne du grade de "Chevalier",  
avec nomination au titre de "Chevalier de l'Ordre Européen du Mérite Musical",
- c) la Médaille Européenne du grade "d'Officier"  
avec nomination au titre "d'Officier de l'Ordre Européen du Mérite Musical".

Chaque distinction, quel qu'en soit le grade, est attestée par la remise d'un diplôme officiel.

Les formulaires de demande sont disponibles au secrétariat de l'UGDA.

## a) INSIGNE D'HONNEUR DU MERITE EUROPEEN

Les fédérations musicales régionales, nationales et internationales de tous les pays d'Europe peuvent déposer une demande de remise de distinction, attestée par un diplôme, pour récompenser :

- des citoyens européens ayant bien mérité des échanges musicaux dans les régions de l'Europe,
- des personnes qui ont œuvré pour la formation musicale des sociétaires d'une société musicale,
- des sociétaires, jeunes ou adultes, membres d'une société musicale, qui ont contribué à l'essor musical de l'association par leur participation régulière à des cours de musique.

Pour chaque insigne, le requérant verse à la Fondation un dédommagement de **13 €**.

Pour l'attribution d'insignes dans son cercle d'activité, chaque fédération est en droit d'élaborer des règles complémentaires au règlement ci-avant.

Les commandes d'insignes avec diplômes doivent être adressées à la Fondation, sans mention de nom.

La remise des insignes se fait sous l'entière responsabilité du requérant.

**b) CHEVALIER DE L'ORDRE EUROPEEN DU MERITE MUSICAL**

**Nomination au titre de "Chevalier de l'Ordre Européen du Mérite Musical", avec remise de la Médaille Européenne du grade de "Chevalier" et du diplôme correspondant avec rosette.**

Sur demande des fédérations musicales régionales, nationales et internationales d'Europe, la Médaille Européenne du grade de "Chevalier", attestée par un diplôme, peut être décernée à :

- des citoyens européens ayant œuvré activement pendant de longues années pour le développement de la vie musicale en Europe,
- des personnes physiques ou morales ayant œuvré de manière exemplaire pendant de longues années pour la promotion d'une ou de plusieurs sociétés musicales;
- des sociétaires qui ont œuvré pendant une longue période d'une façon exemplaire pour l'essor de leur société musicale.

Pour chaque médaille, avec diplôme et rosette, le requérant verse à la Fondation un dédommagement de **112 €**.

Pour l'attribution de médailles dans son cercle d'activité, chaque fédération est en droit d'élaborer des règles complémentaires au règlement ci-avant.

**c) OFFICIER DE L'ORDRE EUROPEEN DU MERITE MUSICAL**

**Nomination au titre "d'Officier de l'Ordre Européen du Mérite Musical" avec remise de la Médaille Européenne du grade "d'Officier" et du diplôme correspondant avec rosette.**

La médaille "d'Officier de l'Ordre Européen du Mérite Musical" est décernée de facto aux Membres du Conseil d'administration de la Fondation.

Sur demande des fédérations musicales régionales, nationales et internationales de tous les pays d'Europe, la Médaille Européenne du grade "d'Officier", attestée par un diplôme, peut être décernée à :

- des personnalités ayant œuvré de manière exemplaire pour le développement de la vie musicale en Europe,
- des groupements publics ou personnalités ayant œuvré de manière exemplaire pendant de longues années pour la promotion d'une ou de plusieurs fédérations musicales;
- des administrateurs et autres collaborateurs des fédérations musicales régionales, nationales et internationales de tous les pays d'Europe.

Pour chaque médaille, avec diplôme et rosette, le requérant verse à la Fondation un dédommagement de **137 €**.

Pour l'attribution de médailles dans son cercle d'activité, chaque fédération est en droit d'élaborer des règles complémentaires au règlement ci-avant.

Les demandes de remise de médaille doivent être adressées à la Fondation.